



Conseil d'administration

330^e session, Genève, 17 juin 2017

GB.330/INS/9

Section institutionnelle

INS

Date: 6 juin 2017

Original: anglais

NEUVIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Programme, composition et ordre du jour des organes permanents et des réunions

Partie I. Composition et ordre du jour des organes permanents et des réunions

Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations

Nouvelle nomination

1. *En vue de pourvoir le siège actuellement vacant au sein de la commission, le bureau du Conseil d'administration recommande au Conseil d'administration de nommer M^{me} Mónica Pinto (Argentine) membre de la commission pour une période de trois ans.*

On trouvera ci-après une biographie succincte de M^{me} Pinto.

La Professeure Mónica Pinto est doyenne de la Faculté de droit de l'Université de Buenos Aires depuis 2010 et coordonnatrice du programme des droits de l'homme de cette université depuis 2007. Elle a enseigné le droit international public et le droit des droits de l'homme dans les universités de plusieurs pays (Espagne, France, Guatemala et Pays-Bas) ainsi qu'à l'Académie de droit international de La Haye et à l'Institut international des droits de l'homme. Elle siège dans les conseils d'administration de l'Institut interaméricain des droits de l'homme (San José, Costa Rica), de l'Association pour la prévention de la torture (Genève) et de l'Institut international des droits de l'homme (Strasbourg, France), et elle est commissaire et membre du comité exécutif de la Commission internationale de juristes (Genève). Elle a été nommée à deux reprises par le Secrétaire général de l'ONU Experte indépendante de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies – la première fois, pour l'examen de la situation des droits de l'homme au Guatemala (1993-1996), puis au Tchad pendant la période 2004-05. M^{me} Pinto est juge et vice-présidente du Tribunal administratif de la Banque mondiale jusqu'en 2019, année qui verra la fin de son deuxième mandat. Si son expertise réside principalement dans le domaine des droits de l'homme,

M^{me} Pinto a toujours travaillé en étroite collaboration avec des professeurs de droit du travail afin de promouvoir les droits de l'homme au travail. Outre le fait qu'elle a une carrière exemplaire et jouit d'une solide réputation internationale, M^{me} Pinto parle couramment l'espagnol, le français et l'anglais.

**Colloque des travailleurs: L'avenir du travail
que nous voulons – Le point de vue des travailleurs**
(Genève, 17-19 octobre 2017)

2. Des crédits sont prévus dans le programme et budget pour 2016-17 en vue d'un colloque des travailleurs intitulé «L'avenir du travail que nous voulons – Le point de vue des travailleurs», qui doit se tenir à Genève du 17 au 19 octobre 2017.
3. Ce colloque contribuera à l'initiative sur l'avenir du travail lancée par le Directeur général du BIT à la veille du centenaire de l'Organisation, ainsi qu'au résultat 10, en réunissant des dirigeants syndicaux de différentes régions qui débattront – entre eux et avec des universitaires, des personnalités influentes et des fonctionnaires du BIT – des mutations en cours et prévisibles du monde du travail. Il s'inscrit dans une stratégie à plus long terme qui sera précédée par des activités régionales et suivie d'autres initiatives à décider dans le contexte du centenaire. Il devrait donc apporter une contribution significative, sur le plan de la gouvernance, à des questions comme les tendances de la mondialisation, les inégalités, les changements technologiques, la relation de travail, une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous, les normes internationales du travail et la gouvernance aux niveaux national, régional et multilatéral, les nouvelles réponses des syndicats et le renforcement du dialogue tripartite.

Composition

4. Il est proposé que ce colloque réunisse 30 représentants syndicaux ou plus, venant de pays industrialisés et en développement d'Afrique, des Amériques, d'Asie et du Pacifique, d'Europe et des Etats arabes, et désignés après consultation du groupe des travailleurs du Conseil d'administration. Le Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV) apportera un appui financier aux représentants des pays en développement et en transition, alors que les syndicats des pays développés participeront au colloque à leurs frais.
5. Des mesures seront prises pour que 30 pour cent au moins des participants désignés soient des femmes, conformément à la politique du groupe des travailleurs en faveur de l'égalité des sexes.
6. *Le bureau du Conseil d'administration recommande que le Conseil d'administration approuve la formule de composition ci-dessus.*

Ordre du jour

7. Le Directeur général propose l'ordre du jour ci-après pour le colloque:
 - La mondialisation, les nouveaux scénarios et les transformations du monde du travail.
 - Le travail décent et la dignité humaine pour tous en tant que piliers de sociétés durables: défis et possibilités.

- Les nouveaux types de travail et d’entreprises: défis et possibilités pour les gouvernements et les partenaires sociaux.
- Le rôle de l’OIT et des mandants tripartites dans les nouveaux scénarios mondiaux.
- Les objectifs de développement durable (ODD) et l’Agenda du travail décent: une manière de promouvoir un avenir du travail fondé sur la justice sociale.

8. Le bureau du Conseil d’administration recommande au Conseil d’administration d’approuver l’ordre du jour ci-dessus.

Invitation d’organisations internationales non gouvernementales

9. Outre la Confédération syndicale internationale (CSI), l’Organisation de l’unité syndicale africaine (OUSA) et la Fédération syndicale mondiale (FSM), qui sont dotées du statut consultatif général auprès de l’OIT, le Directeur général propose d’inviter les organisations internationales non gouvernementales ci-après à se faire représenter au colloque en qualité d’observateur:

- Alliance internationale du spectacle et des arts (IAEA);
- Commission syndicale consultative auprès de l’OCDE (TUAC);
- Confédération européenne des syndicats (CES);
- Confédération générale des syndicats (GCTU);
- Confédération internationale des syndicats arabes (CISA);
- Fédération internationale des acteurs (FIA);
- Fédération internationale des journalistes (FIJ);
- Fédération internationale des musiciens (FIM);
- Fédération internationale des ouvriers du transport (ITF);
- IndustriALL Global Union;
- Internationale de l’éducation (IE);
- Internationale des services publics (ISP);
- Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois (IBB);
- UNI Global Union;
- Union internationale des travailleurs de l’alimentation, de l’agriculture, de l’hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes (UITA);
- Union syndicale des travailleurs du Maghreb arabe (USTMA).

- 10. *Le bureau du Conseil d'administration recommande que le Directeur général soit autorisé à inviter les organisations internationales non gouvernementales mentionnées ci-dessus à se faire représenter au colloque en qualité d'observateur.***

Réunion d'experts chargée d'adopter un recueil de directives pratiques sur la sécurité et la santé dans le secteur de la construction et de la réparation navales
(Genève, 22-26 janvier 2018)

Invitation d'organisations intergouvernementales

- 11.** Le Directeur général a l'intention d'inviter les organisations intergouvernementales ci-après, qui ont passé un accord permanent avec l'OIT, à se faire représenter à la réunion en qualité d'observateur:
- Commission européenne (CE);
 - Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Invitation d'organisations internationales non gouvernementales

- 12.** Le Directeur général a l'intention d'inviter les organisations internationales non gouvernementales ci-après à se faire représenter à la réunion en qualité d'observateur:
- Association internationale de l'inspection du travail (AIIT);
 - European Shipyards and Maritime Equipment Association (SEA Europe);
 - IndustriALL Europe;
 - IndustriALL Global Union;
 - International Occupational Hygiene Association (IOHA).

- 13. *Le bureau du Conseil d'administration recommande que le Directeur général soit autorisé à inviter les organisations internationales non gouvernementales mentionnées ci-dessus à se faire représenter à la réunion en qualité d'observateur.***

Réunion tripartite d'experts des statistiques du travail sur la révision de la Classification internationale d'après la situation dans la profession (CISP-93)
(Genève, 5-9 février 2018)

- 14.** A sa 320^e session (mars 2014), le Conseil d'administration avait pris note du rapport de la dix-neuvième Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST), tenue en octobre 2013, dans lequel la CIST appuyait à l'unanimité la révision éventuelle de la Classification internationale d'après la situation dans la profession (CISP) adoptée par la 15^e CIST (1993). Un consensus fort s'était dégagé sur la nécessité de réviser la CISP-93 pour mieux tenir compte des dernières évolutions sur les marchés du travail. Il avait été noté que l'adoption par la Conférence de la résolution concernant les statistiques du travail, de

l'emploi et de la sous-utilisation de la main-d'œuvre serait un jalon important dans la reconstruction et la rénovation du cadre des statistiques internationales du travail. L'étape suivante, urgente et impérative, était la révision de la CISP-93, laquelle ne devrait pas aller au-delà de la 20^e CIST. La classification révisée tiendrait compte des nouvelles formes atypiques d'emploi, qui sont une composante clé de l'Initiative de l'OIT sur l'avenir du travail. Elle constituerait par ailleurs la base de certains des indicateurs utilisés pour suivre les progrès du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030). Un groupe de travail composé principalement de représentants des bureaux nationaux de statistiques et de représentants des organisations de travailleurs et d'employeurs a été créé en 2014; il se sera réuni à quatre reprises pour débattre de la révision de la CISP-93. Des consultations auront également eu lieu avec toutes les régions de l'OIT sur ce sujet.

15. Dans le contexte décrit ci-dessus, les propositions seraient soumises pour examen et adoption à la 20^e CIST sous la forme d'un projet de résolution. Conformément à la pratique établie, il est recommandé qu'une réunion tripartite d'experts ait lieu avant la 20^e CIST pour examiner le projet de résolution. Des crédits sont prévus dans le programme et budget pour 2018-19 en vue de cette réunion préparatoire, qui sera financée par la réserve pour les réunions techniques de 2018-19. La réunion d'experts doit se tenir à Genève du 5 au 9 février 2018.

Composition

16. Le Directeur général propose de réunir à cette occasion 12 experts désignés après consultation des gouvernements, 6 experts désignés après consultation du groupe des employeurs et 6 experts désignés après consultation du groupe des travailleurs du Conseil d'administration. Les experts désignés devraient être au fait des questions inscrites à l'ordre du jour.
17. Pour la nomination des experts gouvernementaux, le Directeur général a l'intention de contacter les gouvernements des pays suivants: Afrique du Sud, Allemagne, Chili, Chine, République de Corée, Etats-Unis, France, Indonésie, Jordanie, Mexique, Ouganda et Suisse. Par ailleurs, les gouvernements des pays ci-après figureront sur une liste de réserve: Argentine, Finlande, Japon, Royaume-Uni, Singapour et Tunisie.
18. *Le bureau du Conseil d'administration recommande que le Conseil d'administration approuve la formule de composition ci-dessus.*

Ordre du jour

19. Le Directeur général propose l'ordre du jour suivant pour la réunion:
- Révision de la Classification internationale d'après la situation dans la profession (CISP-93).
20. *Le bureau du Conseil d'administration recommande que le Conseil d'administration approuve l'ordre du jour ci-dessus.*

Vingtième Conférence internationale des statisticiens du travail (Genève, 10-19 octobre 2018)

21. Des crédits sont prévus dans les Propositions de programme et de budget pour 2018-19 et dans la réserve pour les réunions techniques en vue de la vingtième Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST) qui se tiendra à Genève du 10 au 19 octobre 2018. Si l'on en juge par la participation à la 19^e édition de la CIST, le nombre de participants devrait être d'environ 250.
22. Les mandats de l'Organisation devraient avoir à leur disposition des données comparables et convenues au niveau international ainsi que des directives à jour sur les statistiques du travail. Le principal objectif de la CIST est de formuler des recommandations sur les normes internationales concernant les statistiques du travail. En outre, la conférence examinera les activités statistiques menées à bien par l'OIT depuis sa dernière édition, en octobre 2013, et fournira des conseils sur les activités prévues.

Composition

23. Conformément à la pratique établie pour les conférences internationales des statisticiens du travail, les gouvernements de tous les Etats Membres seront invités à désigner des participants, dont les frais de participation seront à la charge de leurs gouvernements respectifs. Il devrait s'agir dans leur grande majorité, sinon dans leur totalité, de statisticiens. En outre, le Directeur général propose d'inviter six experts désignés par le groupe des employeurs du Conseil d'administration et six autres désignés par le groupe des travailleurs. Les experts désignés devraient avoir les connaissances voulues pour participer activement aux travaux de la conférence.
24. *Le bureau du Conseil d'administration recommande que le Conseil d'administration approuve la formule de composition ci-dessus.*

Ordre du jour

25. Le Directeur général propose l'ordre du jour suivant:
 - Rapport général sur les activités statistiques menées et prévues par le BIT depuis la dernière CIST, en octobre 2013.
 - Révision de la Classification internationale d'après la situation dans la profession (CISP-93), qui sera soumise pour examen et adoption à la conférence sous la forme d'un projet de résolution.
 - Examen des notions, des définitions statistiques et des méthodes de mesure en lien avec le travail décent, notamment les indicateurs dont l'OIT s'est vu confier la charge dans le cadre mondial d'indicateurs établi aux fins du suivi du Programme 2030.
26. *Le bureau du Conseil d'administration recommande que le Conseil d'administration approuve l'ordre du jour ci-dessus.*

Partie II. Programme des réunions pour la suite de 2017 et informations préliminaires pour 2018 et 2019

<i>Date</i>	<i>Intitulé de la réunion</i>	<i>Lieu</i>
2017		
18-22 septembre	Réunion tripartite sur les questions relatives aux pêcheurs migrants ¹	Genève
25-29 septembre	Groupe de travail tripartite du mécanisme d'examen des normes	Genève
2-5 octobre	Dixième Réunion régionale européenne	Istanbul, Turquie
16-20 octobre	Réunion d'experts sur la sécurité et la santé dans les mines à ciel ouvert	Genève
17-19 octobre	Colloque des travailleurs: L'avenir du travail que nous voulons – Le point de vue des travailleurs	Genève
26 octobre-9 novembre	331 ^e session du Conseil d'administration	Genève
21-23 novembre	Réunion d'experts sur la promotion du travail décent et la protection des principes et droits fondamentaux au travail dans les zones franches d'exportation	Genève
22 novembre-9 décembre	Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations	Genève
2018 (informations préliminaires) ²		
22-26 janvier	Réunion d'experts chargée d'adopter un recueil de directives pratiques sur la sécurité et la santé dans le secteur de la construction et de la réparation navales	Genève
5-9 février	Réunion d'experts en préparation de la vingtième Conférence internationale des statisticiens du travail	Genève
8-22 mars	332 ^e session du Conseil d'administration	Genève
23-27 avril	Troisième réunion de la Commission tripartite spéciale de la MLC, 2006	Genève
24-25 mai	Comité de la liberté syndicale	Genève
28 mai-8 juin	107 ^e session de la Conférence internationale du Travail ³	Genève
9 juin	333 ^e session du Conseil d'administration	Genève
2-5 octobre ⁴	Dix-neuvième Réunion régionale des Amériques	Panama, Panama
10-19 octobre	Vingtième Conférence internationale des statisticiens du travail	Genève
25 octobre-8 novembre	334 ^e session du Conseil d'administration	Genève
21 novembre-8 décembre	Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations	Genève
2019 (informations préliminaires)		
10-21 juin	108 ^e session de la Conférence internationale du Travail ⁵	Genève

¹ Conformément à la décision adoptée par le Conseil d'administration à sa 329^e session (mars 2017) en ce qui concerne le programme des réunions sectorielles.

² Sous réserve de l'approbation des ressources correspondantes figurant dans les Propositions de programme et de budget pour 2018-19 qui seront soumises à la Conférence internationale du Travail en juin 2017.

³ Sous réserve de la décision que prendra le Conseil d'administration concernant les dates de la 107^e session de la Conférence internationale du Travail en 2018.

⁴ Sous réserve de la décision que prendra le Conseil d'administration concernant les modalités d'organisation de la dix-neuvième Réunion régionale des Amériques.

⁵ Sous réserve de la décision que prendra le Conseil d'administration concernant les dates de la 108^e session de la Conférence internationale du Travail en 2019.

27. Le Conseil d'administration prend note du programme des réunions tel qu'approuvé par le bureau du Conseil d'administration, sous réserve des décisions qui devront encore être adoptées, comme indiqué dans les notes de bas de page.